

Bilan de la concertation préalable tenue du 1^{er} au 15 Avril 2019

Projet de parc éolien du Haut des Bois

TABLE DES MATIERES

Préambule	3
Le projet	4
Historique du projet et concertation locale.....	4
Caractéristiques principales du projet	6
La concertation préalable	7
Objectifs	7
Modalités de la consultation du public.....	8
Publicité.....	8
Déroulement.....	9
Bilan	10
Participation	10
Consultation du dossier	10
Permanences publiques.....	10
Contributions et avis.....	11
Synthèse des contributions écrites et issues des permanences publiques.....	11
Deux particularités locales :.....	12
Un enjeu plus spécifique à Sainte-Vertu, le tourisme	12
Aigremont : ruralité, residents secondaires et manque d’information.....	15
Une opposition argumentée autour de plusieurs thèmes récurrents.....	17
Une densité d’éoliennes sur le plateau de Noyers jugée trop importante et incomprise	17
De fortes inquiétudes quant aux impacts présumés sur la santé et aux infrasons	19
Des craintes très partagées sur les risques de friches industrielles	22
Déévaluation immobilière.....	23
Bilan économique et écologique de l’éolien	25
Impacts sur la biodiversité	28
Aigremont : Distance aux habitations trop faible et dimension des éoliennes trop grande	29
Impact sur les circuits de promenade locaux.....	30
Limites et critiques du processus de concertation	31
Les questions suscitées par le projet à l’adresse d’ENERTRAG.....	35
Conclusion et recommandations.....	38
Annexes	42

PREAMBULE

La société ENERTRAG a identifié le site éolien potentiel dit du « Haut des Bois » sur les communes d'**Aigremont** et de **Sainte-Vertu** depuis plusieurs années et a entrepris les études de faisabilité pour la réalisation d'un parc éolien en 2015.

Arrivant au terme de celles-ci, avant de confirmer ses choix pour le projet et de soumettre une demande d'autorisation administrative, ENERTRAG a souhaité présenter aux habitants des communes dont le territoire est susceptible d'être impacté par le projet les résultats de ces études et les orientations envisagées. Le public a été invité à prendre connaissance du projet, de ses enjeux et à faire part de son avis ou de ses suggestions dans le cadre d'une **concertation préalable organisée à l'initiative d'ENERTRAG** par la société ELAN Energies Nouvelles, société indépendante spécialisée dans les énergies renouvelables et le dialogue avec les territoires.

Cette concertation est réalisée suivant les termes prévus par le Décret N°2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement. Elle concerne les projets soumis à étude d'impact et peut être mise en place à l'initiative du porteur de projet avant que celui-ci ne sollicite les autorisations administratives requises.

Ce bilan est la synthèse des contributions recueillies lors de la période de consultation du public, sur le registre, par courriel, par lettre et par les échanges directs avec les participants lors des permanences publiques. Ainsi, à partir des opinions exprimées, des arguments, des craintes et des questions posées, le bilan établit les enjeux identifiés par les participants quant au projet d'implanter un parc éolien sur le site du Haut des Bois.

Les questions précises posées dans les contributions ont été synthétisées et sont reprises dans un chapitre dédié à l'adresse d'ENERTRAG.

Enfin le bilan se conclut par des recommandations à l'adresse du porteur de projet ENERTRAG.

LE PROJET

HISTORIQUE DU PROJET ET CONCERTATION LOCALE

La première phase de concertation menée dans le cadre du projet était adressée aux conseils municipaux des communes d'implantation potentielle des éoliennes, aux services de l'état et aux propriétaires et exploitants agricoles de la zone de projet.

Avant toute intervention sur le terrain, notamment l'obtention d'accords fonciers et le lancement des études d'expertise, **ENERTRAG a obtenu l'accord des communes d'implantation potentielle du projet (Aigremont, Môlay et Sainte-Vertu), une première fois en 2007**, sans suite dans l'attente d'une Zone de Développement Eolien (ZDE) alors nécessaire au développement d'un projet, **puis une seconde fois à la fin de l'année 2014 au travers de délibérations des communes d'Aigremont et de Sainte-Vertu.**

Fort de ces accords, sur l'ensemble de l'année 2015 ENERTRAG a rencontré les propriétaires et exploitants agricoles de la zone de projet et obtenu les accords fonciers permettant d'envisager l'implantation d'éoliennes.

A ce stade la faisabilité restait cependant très incertaine en l'absence d'un retour de l'aviation militaire, consultée en 2014, sur la position exacte et les contraintes associées à un Itinéraire de vol à Très Basse Altitude (ITBA). Ce couloir de vol relie les deux Secteurs d'Entraînement Très Basse Altitude (SETBA) Morvan et Aube et grevait la zone de projet dans des proportions inconnues. ENERTRAG a décidé malgré tout d'engager la réalisation à partir de 2015 des études d'expertises pour établir les états initiaux sur le milieu naturel, le paysage et l'acoustique sur l'ensemble de la zone de projet.

En Décembre 2018, après plusieurs relances ENERTRAG a obtenu un retour de l'aviation militaire lors d'une rencontre avec le Pôle de développement des énergies renouvelables de l'Yonne. Cette instance regroupe les représentants des services de l'Etat et analyse en amont de la conception des projets le travail réalisé par les porteurs de projet.

La contrainte militaire liée à l'ITBA empêche finalement l'implantation d'éolienne sur la moitié Est de la zone de projet, mais laisse la possibilité d'un projet à l'ouest de la route départementale D944 sur les communes d'Aigremont et de Sainte-Vertu.

La faisabilité du projet étant alors en partie confirmée, ENERTRAG a décidé de poursuivre le développement d'un projet et d'engager une seconde phase de concertation à l'adresse des riverains de la zone de projet dans le cadre d'une « concertation préalable » menée au mois d'Avril 2019.

ENERTRAG a rencontré le conseil municipal d'Aigremont en janvier 2019 afin de présenter la synthèse des études réalisées, les orientations prises par le projet et de valider avec les élus le protocole de concertation préalable envisagé.

ENERTRAG a également sollicité une nouvelle rencontre du conseil municipal de Sainte-Vertu restée sans suite. La commune de Sainte-Vertu a finalement délibéré contre le principe d'un projet éolien sur son territoire le 29 Mars 2019.

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET

La variante d'implantation envisagée par ENERTRAG et présentée lors de la concertation préalable comportait 5 éoliennes en ligne courbe qui pouvaient être toutes disposées sur la commune d'Aigremont ou bien selon un second scénario pour l'une d'entre elle sur la commune de Sainte-Vertu.

Les principales caractéristiques de ce projet étaient les suivantes :

Eoliennes	Nombre d'éolienne	5
	Puissance unitaire	4,2 MW
	Puissance totale du projet	21 MW
	Diamètre du rotor	136 m
	Hauteur de la nacelle	112 m
	Hauteur totale	180 m
	Modèle	VESTAS V136
Production	Production annuelle estimée	61 673 MWh
	Nombre de foyers équivalents	21 000 personnes
	CO ² évité	6 170 tonnes
	Durée de vie	20 à 30 ans
Distance aux premières habitations	Aigremont	790 m puis 860 m
	Sainte-Vertu	2 280 m
	Ferme de la Berge	750 m
	Arton	2 240 m
Investissement	Investissement prévisionnel	27 M€ environ
Retombées fiscales annuelles potentielles (selon fiscalité 2019)	Fiscalité communale ¹	60 000 € environ
	Fiscalité intercommunale	70 000 € environ
	Fiscalité départementale	85 000 € environ

¹ Selon une répartition en Communauté de communes en vigueur en 2019 prévoyant une part communale de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) de 35%. A minima, la loi prévoit que la part communale de l'IFER soit de 20%.

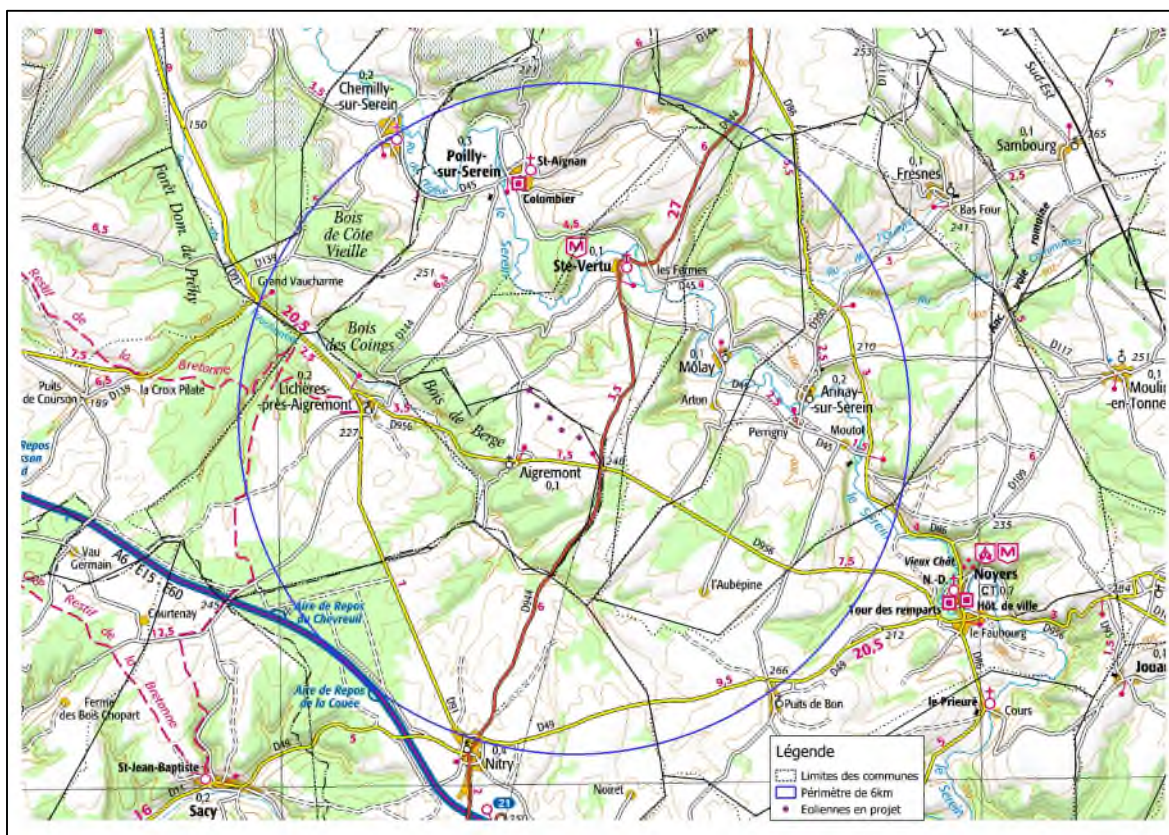
LA CONCERTATION PREALABLE

OBJECTIFS

Le dispositif de concertation préalable mis en œuvre à l'initiative d'ENERTRAG avait comme premier objectif d'apporter aux habitants des communes environnantes du projet des éléments d'information sur son contexte, sur les études réalisées, sur sa genèse et de donner un aperçu de ses incidences sur l'environnement. Le second objectif était de permettre au public de faire part de son avis et de poser des questions quant au projet envisagé afin de nourrir les réflexions du porteur de projet avant la finalisation de celui-ci.

Ce processus a été réalisé en amont de la définition finale du projet et de la rédaction de l'étude d'impact qui sera produite dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale. Ceci a parfois été mal compris par quelques participants qui auraient souhaité avoir accès à l'étude d'impact complète dès ce stade.

Le périmètre retenu pour la concertation préalable était un cercle de 6 km autour du site éolien et concernait les communes de Aigremont, Sainte-Vertu, Môlay, Annay-sur-Serein, Chemilly-sur-Serein, Lichères-près-Aigremont, Nitry, Noyers-sur-Serein, et Poilly-sur-Serein.



Carte du périmètre de 6km autour du site

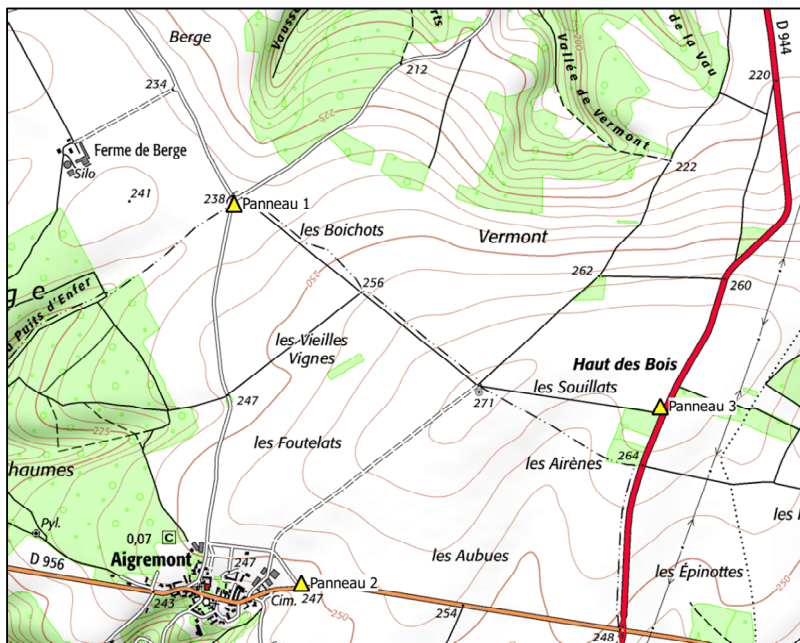
MODALITES DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

La période de concertation pour le projet éolien du Haut des Bois s'est déroulée du lundi 1^{er} au lundi 15 avril 2019.

PUBLICITE

La concertation et ses modalités ont été annoncées 15 jours avant par voie d'affichage :

- Sur site sur 3 panneaux format A2 sur fond jaune mis en place le vendredi 15 Mars 2019 (Annexe 1). A noter que les panneaux ont été régulièrement retournés ou renversés et remis en place par le porteur de projet.



- Dans les communes :

Des affiches A4 reprenant le même avis ont été adressées le vendredi 9 Mars 2019 accompagnées d'un courrier (Annexe 2) expliquant la démarche aux mairies des 9 communes concernées par les principales incidences du projet et comprises dans un rayon d'environ 6 km autour de celui-ci : Aigremont, Sainte-Vertu, Môlay, Annay-sur-Serein, Chemilly-sur-Serein, Lichères-près-Aigremont, Nitry, Noyers-sur-Serein, et Poilly-sur-Serein. L'affichage était demandé pour le vendredi 15 Mars au plus tard.

- Sur le site Internet dédié au projet à l'adresse <http://haut-des-bois.parcs-eoliens-ENERTRAG.fr> (Annexe 3).

La mairie d'Aigremont a également organisé la distribution de l'avis dans l'ensemble des boîtes aux lettres des habitants de la commune.

L'information sur la tenue de la concertation a également été relayée par le collectif SAVE Sainte-Vertu au travers d'un tract distribué aux environs et annonçant les permanences publiques et leurs horaires (Annexe 4).

DEROULEMENT

Du lundi 1^{er} au lundi 15 Avril 2019, le public était invité à consulter le dossier de présentation du projet en mairie d'Aigremont ou en ligne en le téléchargeant.

Les contributions pouvaient être laissées physiquement dans un registre en mairie d'Aigremont ou numériquement par email à l'adresse courriel hautdesbois@elan-en.fr.

Le vendredi 5 Avril après-midi et le samedi 6 avril matin deux permanences publiques ont été tenues dans la salle des fêtes d'Aigremont annexe à la mairie :

- Sur rendez-vous lors de deux créneaux dédiés : 14h30-18h20 et 9h-11h
- En séance libre, en présence du porteur de projet : 18h-20h30 et 11h20-13h30

Quatre exemplaires papiers format A3 paysage du dossier de présentation du projet étaient accessibles lors des permanences publiques, ainsi que deux supports de projection avec un diaporama de présentation du projet.

En plus du registre, des fiches papiers étaient à la disposition des visiteurs qui souhaitaient laisser un avis suite à leur visite.

Le porteur de projet ENERTRAG avait également disposé plusieurs plaquettes d'informations sur l'entreprise, sur l'éolien, ainsi que deux kakemonos sur le même thème.

BILAN

PARTICIPATION

CONSULTATION DU DOSSIER

Le dossier de consultation a été téléchargé 48 fois et été consulté à la mairie d'Aigremont par une seule personne. Une personne m'a rapporté une difficulté ponctuelle de téléchargement du dossier du fait d'un débit trop faible à Aigremont, résolue par l'envoi par courrier d'un CD-Rom le lendemain. Cependant cette personne avait finalement pu télécharger le dossier depuis son domicile entre temps, et aucune autre difficulté de ce type ne m'a été rapportée.

PERMANENCES PUBLIQUES

La participation aux permanences publiques a été assez importante.

Seuls deux créneaux prévus pour les rendez-vous individuels sont restés libres (finalement utilisés pour un temps d'échange plus long des rendez-vous précédents) et j'ai pu rencontrer 10 personnes qui s'étaient préalablement inscrites. Les personnes rencontrées avaient pour la plupart préalablement pris connaissance du projet et préparé la rencontre avec une contribution écrite ou une liste de questions guidant les entretiens. Toutes les personnes rencontrées étaient opposées au projet.

Lors des deux créneaux libres, l'affluence a été assez importante dès le début, amplifiée peut-être par un retard sur la fin des rendez-vous individuels, et c'est donc sous un format de réunion publique qu'ont dû se dérouler les temps 18h20-20h30 le vendredi soir et 11h20-13h30 le samedi matin. Entre 17 et 20 personnes étaient présentes vendredi soir et entre 26 et 30 le samedi matin, pour partie des personnes déjà présentes la veille ou rencontrées en rendez-vous individuel. Très peu de personnes sont arrivées au cours des échanges (2-3 personnes le vendredi et 3-4 le samedi).

Les échanges ont été difficiles le vendredi soir alors que les représentants d'ENERTRAG animaient la séance libre, le projet n'a pratiquement pas pu être présenté.

Le samedi matin ELAN Energies Nouvelles a animé une présentation complète du projet, en présence des représentants d'ENERTRAG, dans un contexte assez tendu.

La grande majorité des personnes présentes étaient opposées au projet.

CONTRIBUTIONS ET AVIS

30 personnes ont apporté des contributions :

- Pour 10 d'entre elles lors des échanges ou par une lettre remise lors des rendez-vous individuels, pour certains doublé d'un courriel ou d'un courrier ultérieur ;
- Pour 15 d'entre elles par courriel ;
- 3 autres via les feuilles d'avis laissées lors des permanences publiques et 1 dernière par courrier ;
- Une seule contribution a été laissée dans le registre en mairie d'Aigremont ;

Les contributions proviennent essentiellement d'habitants d'Aigremont (17) et de Sainte-Vertu (10), hormis un courriel d'une personne de Môlay, d'un habitant de Poilly-sur-Serein et d'un avis dans le registre d'un habitant de Lichères-près-Aigremont. Les contributions multiples (lettre remise lors des permanences publiques puis courriel et/ou courrier) n'ont été comptabilisées qu'une seule fois.

SYNTHESE DES CONTRIBUTIONS ECRITES ET ISSUES DES PERMANENCES PUBLIQUES

Sur les 30 contributions reçues :

- 23 font part ou suggèrent une opposition au projet ;
- 7 font part d'un soutien au projet ;

Dans les contributions les opinions exprimées sont exprimées directement au travers d'affirmations ou parfois de questions oratoires reflétant une désapprobation du projet. De nombreuses questions ouvertes sur des aspects techniques ou d'ordre général sont également posées.

L'analyse qui suit fait tout d'abord la synthèse des craintes, de la colère ou de l'intérêt suscités par le projet et propose un décryptage des enjeux associés par thème.

Dans une seconde partie les questions posées par les différents contributeurs sont synthétisées et retranscrites à l'adresse du porteur de projet.

Les textes en gris italiques sont extraits des contributions écrites quand ils illustrent le propos.

DEUX PARTICULARITES LOCALES :

UN ENJEU PLUS SPECIFIQUE A SAINTE-VERTU, LE TOURISME

Cet enjeu est clairement révélé par les contributions et les échanges que j'ai eus avec les habitants de Sainte-Vertu.

Toutes les opinions exprimées par des habitants de Sainte-Vertu (10 contributions) sont défavorables voire très défavorables au projet du Haut des Bois et à la poursuite du développement de l'éolien en général autour du village. La grande majorité des personnes qui se sont exprimées m'ont expliqué avoir quitté à un moment de leur vie partiellement ou complètement la vie citadine pour s'installer à la campagne, au calme, et avoir créé une activité sur place liée au tourisme.

On m'écrit par exemple :

« J'ai quitté Paris il y a 5 ans pour vivre à la campagne, pour y trouver une autre qualité de vie. Tout quitté pour construire une autre vie ici. Et trouver la tranquillité, la beauté de la nature, une ressource. Tout cela est détruit par les éoliennes ».

Ou encore :

« Je travaille à Paris, et je viens à Sainte-Vertu depuis plus de 12 ans. J'y ai acheté, fin 2015 puis en 2017, une maison du 19eme, les deux magnifiques granges et les dépendances attenantes, avec l'objectif d'y créer un lieu d'activités de détente, repos et remise en forme, ainsi que des gîtes, pour des particuliers, mais également ultérieurement en B2B.

Les citadins sont très demandeurs de ce genre d'activité, et attirés par la beauté des paysages, le caractère très préservé de l'environnement, du patrimoine architectural local, ainsi que la vie artistique attractive de Sainte-Vertu. Cela fait deux ans que j'aménage et rénove les lieux. J'ai créé un site Internet, entrepris une communication digitale régulière, accueilli plusieurs groupes et noué des partenariats avec des professionnels du secteur ».

Une personne dans une lettre écrite au Préfet dont elle me communique une copie explique :

« J'ai acheté à Sainte-Vertu il y a presque 6 ans afin de fuir les nuisances sonores et les conditions irrespirables dans lesquelles nous vivons en région parisienne.

J'ai choisi ce village pour sa quiétude et j'accueille des clients qui sont heureux de venir se ressourcer pour des weekends de dégustation, je suis sommelière et n'utilise que des vins produits en biodynamiques qui transmettent une énergie positive aux dégustateurs. Cette énergie sera détruite par le champ vibratoire négatif des éoliennes. »

A l'exception d'une personne qui ne déclare pas avoir d'activité liée au tourisme, **l'opposition exprimée est très nettement motivée par la crainte, et pour la plupart des personnes la certitude que le projet cumulé avec les parcs et projets déjà existants ou en cours remettra complètement en cause leurs activités.** Celles-ci s'appuient et constituent l'attractivité culturelle et de loisir à Sainte-Vertu, dans le contexte naturel et touristique plus large de la vallée du Serein et au-delà des secteurs de Chablis et de Noyers.

Ainsi on m'écrit par exemple :

« L'implantation de projets éoliens encerclant st Vertu va anéantir totalement mon projet pour recevoir du monde et y vivre, pour des raisons toutes autant importantes : destruction des paysages avec l'industrie dans la campagne, tout le charme et l'esthétique de la région saccagée, la vue de jour comme de nuit, la santé touchée par les infrasons, le bruit selon les vents... la permanence industrielle ».

Ou encore :

« Activité chambre d'hôtes condamnée par ce projet. Les hôtes qui viennent nous disent être contre l'éolien et chercher des lieux calmes sans nuisances visuelles. Ce projet mettra fin à notre activité. Les éoliennes sont mal perçues des étrangers et des français (...) L'image de la vallée du Serein, mitoyenne de Chablis avec l'œnotourisme, Noyers et les Châteaux du Tonnerrois serait détériorée. Cela tire toute notre vallée vers le bas, alors que nous créons un cercle vertueux ».

Une personne m'indique que :

« Dans certains départements, Gîte de France ne labellise plus les gîtes près des éoliennes. Qu'en sera-t-il chez nous ? »

Il existe à Sainte-Vertu plusieurs *« activités qui fonctionnent en synergie – chambre d'hôtes/massages/galerie d'art/salon de thé/mosaïque/concert, les projets éoliens vont casser cette dynamique »*. L'offre d'accueil et de loisir à Sainte-Vertu m'a été décrite comme destinée essentiellement à une clientèle citadine d'île de France ou de résidents secondaires, que les éoliennes envisagées autour de Sainte-Vertu vont repousser.

On m'écrit par exemple :

« Clientèle de parisiens qui associent un week-end créatif avec un week-end au vert. Ils viennent ici pour se ressourcer, trouver le calme, le silence, la beauté de la nature » ou bien « objectif de faire venir des citadins à la campagne ».

Bien que la situation géographique du projet du Haut des Bois situé entre 2,5 et 3 km du bourg de Sainte-Vertu ne soit pas la plus défavorable vis-à-vis de celui-ci, le sentiment exprimé quant au parc projeté mais plus globalement quant à l'éolien en général est très anxigène. Il s'appuie sur un ensemble d'arguments négatifs alimentant les principales craintes sur le cadre

de vie et donc **les répercussions sur les activités liées au tourisme et les investissements associés passés ou à venir**, le tout dans un contexte de densification locale des parcs éoliens certains et incompris (Je reviens sur ces arguments dans un chapitre dédié). On m'écrit notamment, à propos d'une activité de chambres d'hôtes :

« Notre économie locale est basée sur le tourisme, qui va nous indemniser ou nous payer pour qu'on déménage avant que notre activité ne rapporte plus et que notre maison ne vaille plus rien ? L'éolien ruine nos entreprises. Nous étions autonomes au niveau économique...pourquoi tout casser l'existant (comme fermer les petites écoles) ? C'est quoi le but de cette politique de citoyens pour les campagnes ? ».

Ou encore :

« Les conséquences potentielles directes en ce qui me concerne, si ce projet devait se concrétiser :

- *Destruction de mes investissements destinés à l'accueil de groupes et aux activités touristiques, en week-end et en semaine,*
- *Annulation de mes projets de rénovation des bâtiments,*
- *Perte financière très importante, avec un ensemble immobilier surdimensionné et impossible à revendre. »*

Une autre personne rencontrée en rendez-vous individuel m'écrit :

« Je vais perdre ma clientèle. Je suis affiliée à la Maison des Artistes – pas d'allocation chômage en cas de perte d'activité. Je vais faire comment ????? ».

En contrepoint de ces craintes exprimées, une personne favorable au projet m'écrit qu'elle *« trouve que les opposants de Sainte-Vertu exagèrent quand ils disent qu'ils vont perdre du chiffre d'affaire à cause des éoliennes. Travaillant comme comptable dans un hôtel-restaurant situé à Nitry, il y a effectivement depuis plusieurs années des éoliennes tout autour de nous et jamais je n'ai entendu dire par des clients qu'ils ne viendraient plus à cause des éoliennes, je pense que c'est plutôt la conjoncture actuelle qui fait la baisse du chiffre d'affaire ».*

Enfin à noter la participation très faible (2 contributions seulement) d'habitants de villages tout aussi proches du site du Haut des Bois que Sainte-Vertu comme Môlay et Lichères-près-Aigremont et l'absence de ce thème dans les contributions des personnes d'Aigremont qui souligne la spécificité de la mobilisation à Sainte-Vertu, qui se retrouve aussi dans la constitution du collectif Save Sainte-Vertu.

AIGREMONT : RURALITE, RESIDENTS SECONDAIRES ET MANQUE D'INFORMATION

Il est apparu une particularité à Aigremont avec un nombre important de résidents secondaires. Confirmée à posteriori à partir des statistiques INSEE qui font état en 2015 d'un nombre important de résidences secondaires sur la commune, 16 habitations secondaires, pour 32 résidences principales.

Sur les 17 opinions exprimées à Aigremont, 10 sont défavorables au projet et 7 sont favorables. Parmi les personnes qui se sont déclarées opposées au projet, 5 se décrivent comme résidents secondaires et estiment avoir été mal informées du projet et de la tenue de la concertation préalable du fait qu'elles ne résident pas sur place de manière permanente. Deux d'entre elles ont fait le déplacement spécifiquement pour me rencontrer en rendez-vous individuel le 5 et le 6 Avril lors des permanences publiques.

Deux personnes m'écrivent et formulent la même demande, l'une d'elles écrit notamment :

« Les résidents secondaires, qui constituent une part importante de la population d'Aigremont, n'ont pas été informés de la tenue de la concertation du 5 et 6 avril tenue en la Mairie d'Aigremont. En effet, un courrier déposé dans la boîte aux lettres ne pouvait en aucun cas être considéré comme un moyen d'information, dans la mesure où les résidents secondaires peuvent rester parfois quelques mois sans venir, surtout pendant la période hivernale. Or, ils sont concernés au même titre que les habitants permanents. Nous avons appris quant à nous la tenue de cette concertation tout à fait par hasard, n'ayant pas eu la possibilité de nous rendre à Aigremont depuis Janvier. Or, au vu d'un projet industriel d'une telle envergure, qui engage l'environnement de tous, et pour plusieurs générations, il est primordial que tous soient informés et puissent être consultés ».

Cette même personne conclut par *« C'est pourquoi nous demandons instamment la tenue d'une réunion publique, où tous les habitants puissent être présents, et dans laquelle le projet serait présenté, afin de permettre à tous de comprendre les enjeux et de présenter leurs arguments pour ou contre ce projet, de façon transparente et publique ».*

Une autre personne m'écrit :

« Propriétaire en indivision d'une maison secondaire à Aigremont. Nous en sommes donc absents la plupart du temps. Si « l'Avis au public » a bien été distribué dans la boîte aux lettres quelques jours avant la concertation préalable et la tenue des permanences publiques, nous n'en savions rien car nous étions absents. Nous n'avons pas été prévenu par courrier à nos adresses principales, avec pour conséquence que tous les membres de l'indivision n'ont pas été informés. Personnellement, j'ai été prévenue par une résidente à Aigremont ce qui m'a permis d'avertir un de mes frères qui m'a ainsi accompagné au rendez-vous avec Monsieur Benoit ».

Le manque d'information sur le projet est un thème qui revient dans toutes les contributions des résidents secondaires et dans plusieurs contributions de personnes opposées au projet à Aigremont.

Un habitant d'Aigremont m'écrit :

« L'information du projet est indigne pour la population : trop tardive, trop confidentielle, trop partielle, trop incomplète ».

Notons enfin qu'il y a une différence d'appréciation du projet entre les propriétaires de résidences secondaires et les habitants qui ont leurs résidences principales sur la commune. Si les avis de ces derniers sont partagés, à l'image de l'avis de la population en général sur l'éolien, l'avis des résidents secondaires semble plus tranché en défaveur du projet. Cela m'a été dit par les uns et les autres lors des permanences publiques et c'est bien résumé par un contributeur qui s'oppose au projet et demande en faisant la distinction entre habitants et propriétaires :

« Je souhaite qu'un vote à bulletin secret soit organisé à Aigremont, afin de déterminer la répartition entre les pour et les contres ce projet (habitants et propriétaires) ».

Les personnes habitant Aigremont qui s'expriment en faveur du projet soulignent également cette différence d'appréciation. L'une d'elles m'écrit :

« Je suis particulièrement consternée par le comportement déplacé de tous ces "pantins" qui se font manipuler par une poignée de "gens de la ville" qui viennent gesticuler dans toutes les présentations de projets éoliens du secteur (à croire qu'ils n'ont que ça à faire) dans l'unique but de faire adhérer la population à son idéologie alors que la grande majorité ne viennent dans nos villages que quelques jours dans l'année, voir jamais ».

Ou encore venant d'un autre habitant :

« Pour une fois que la ruralité a un projet, je suis consterné par l'opposition de gens qui ne connaissent rien de nos problèmes et rien de l'environnement dans lequel nous nous débattons pour survivre ».

UNE OPPOSITION ARGUMENTEE AUTOUR DE PLUSIEURS THEMES RECURRENTS

L'opposition au projet est dans la grande majorité des contributions associée au développement d'un argumentaire contre l'éolien de manière générale. Cet argumentaire se classe par grands thèmes repris ci-après. Certains de ceux-ci, comme le premier présenté sur la densité d'éoliennes, traduisent une opinion plus locale des contributeurs sur l'éolien.

L'ensemble est synthétisé ci-après et classé selon le nombre d'occurrences dans les contributions par ordre décroissant.

UNE DENSITE D'EOLIENNES SUR LE PLATEAU DE NOYERS JUGEE TROP IMPORTANTE ET INCOMPRISE

L'un des deux sujets qui revient le plus souvent dans les contributions est celui de la saturation (13 occurrences) et de la transformation du paysage par l'impact visuel. Le nombre de parcs éoliens est jugé trop important dans le secteur du plateau de Noyers dont fait partie le site du Hauts des Bois, et ce qui confèrerait à la région une ambiance qualifiée d'industrielle (9 occurrences).

Ainsi on m'écrit par exemple :

« 97 éoliennes visibles du haut d'Aigremont. Notre campagne perd son identité. On devient un parc éolien. 3 projets sur Sainte-Vertu, soit 1- à 17 éoliennes autour du village. C'est humain ????? Non à la saturation du paysage et à l'encerclement ».

Sur le même sujet une autre personne m'indique que :

« Lorsque nous sommes au lieu-dit « le Château d'eau », de nuit, nous pouvons compter plus de 100 éoliennes qui cernent le paysage, dans une vision à 360°. Il s'agit d'une véritable industrialisation d'une région champêtre, et cela n'est pas acceptable ».

Ou encore, venant de deux personnes d'Aigremont :

« Le projet vient s'ajouter à un environnement local très saturé : plusieurs dizaines de mâts installés sur le plateau de Noyers. C'est l'encerclement qui est insupportable ».

« Quand je monte à l'étage fermer les volets pour la nuit, je peux compter une grande partie des éoliennes qui nous entourent et il y en a beaucoup, sans compter celles que je ne vois pas mais qui nous entourent. N'avons-nous pas déjà plus que le quota ? ».

Le sentiment d'encerclement potentiel est particulièrement souligné par les personnes habitant Sainte-Vertu :

« Sainte-Vertu est un petit village de cette belle vallée du Serein et s'étend sur un petit finage. A ce jour, trois projets éoliens sont en cours, représentant près de 17 éoliennes. Si ces projets

vont à leur terme, notre village sera cerné de toute part. Actuellement, il suffit de sortir du village (que ce soit en direction de Nitry ou Tonnerre) pour se rendre compte à quel point le phénomène de saturation est déjà une réalité. Nous ne voulons en aucun cas subir cette pollution visuelle pendant près de 20 ans, voire au-delà si les éoliennes ne sont pas démantelées à l'issue de leur phase d'exploitation ».

L'exaspération exprimée est renforcée dans plusieurs contributions par une incompréhension des raisons qui conduisent à la densification des parcs éoliens notamment sur le plateau de Noyers et au sentiment que l'anarchisme prévaut dans l'organisation des projets, bien résumé par ce contributeur de Poilly-sur-Serein :

« Cet abandon des territoires aux industriels, ce qui est en soi déjà assez discutable, est en plus parfaitement anarchique, formidablement libéral diraient certains, soit, mais une fois que les grands projets des vents sont initiés par les préfets greenwashés ceux-ci ne semblent pas être véritablement pilotés, harmonisés, réévalués dans le temps comme nous pourrions l'espérer. Oui, par exemple, pourquoi subissons-nous une telle concentration d'éoliennes sur nos terres alors que d'autres plus chanceuses restent vierges ? Idéalement, il vaudrait mieux que chaque territoire, chaque département, chaque région (si bien ventée soit-elle) fasse sa part de travail, et donc qu'on réfléchisse à une plus large et plus juste contribution de tous aux projets de transition. Après tout, notre petit coin de terre, d'arbres et de cailloux a peut-être fait sa part de travail, nous le remercions pour cette excellente contribution et nous disons stop à cet ultime(?) projet des Hauts des Bois qui est clairement le projet de trop ».

Ce ressenti de saturation exprimé par les personnes qui s'opposent au projet est renforcé autant qu'il renforce les craintes et critiques avancées par ailleurs à l'encontre du projet ou de l'éolien en général.

C'est particulièrement le cas pour le balisage lumineux clignotant des éoliennes, qui dans un contexte jugé saturé est souvent cité comme source supplémentaire de gêne, de dérangement ou de stress par les contributeurs opposés au projet (9 occurrences). Plusieurs personnes m'indiquent également que pour elles la conduite de nuit est dangereuse dans certains secteurs du fait des clignotements rouges des éoliennes.

On m'écrit par exemple :

« 2 éoliennes visibles de ma terrasse à Sainte-Vertu. Clignotement incessant. Les yeux ne peuvent pas se reposer. Ça me génère un stress. La nuit quand je conduis, je suis happée par les clignotements rouges. Dangereux pour la conduite. Phénomène hypnotique ».

Ou encore :

« La pollution visuelle m'est source de stress, les clignotements rouges la nuit d'un mât test à 1km et demi de chez moi sont insupportables. Je ne sors plus le soir sur la petite route pour profiter du ciel étoilé, du calme de la nuit. J'imagine entourée d'éoliennes, et qui sont dangereuses pour la conduite de nuit ».

Par ailleurs les quelques personnes qui s'expriment en faveur du projet n'évoquent pas ce sentiment de saturation sur le plateau de Noyers et, sur le seul thème de la prégnance des éoliennes dans le paysage, elles ne ressentent pas les transformations du paysage de la même manière.

Une personne, non intéressée par le projet, écrit : *« Je suis tout à fait favorable au projet éolien qui se ferait sur la commune d'Aigremont qui, pour moi, ne dénature en rien le paysage. »*

Une autre : *« Je suis pour le projet, je trouve les éoliennes belles et même reposantes (zen) cela me détend. Je trouve que les éoliennes sont plus belles que les pylônes électriques, je pense qu'il faut vivre avec son temps ».*

DE FORTES INQUIETUDES QUANT AUX IMPACTS PRESUMES SUR LA SANTE ET AUX INFRASONS

Le second sujet le plus abordé dans les contributions est celui des **impacts potentiels sur la santé (13 occurrences), très souvent associés aux infrasons**, sous forme de questions, de références ou d'affirmations. A noter que contrairement aux infrasons, **le bruit** lorsqu'il est évoqué (8 occurrences) ne l'est pas nécessairement directement pour des inquiétudes sur la santé mais plutôt comme nuisance attendue et suscite des questions d'ordre technique.

Deux personnes m'écrivent que :

« Il est à signaler que l'absence de risques sanitaires n'a pas été prouvée pour les basses fréquences (Bulletin de l'Académie Nationale de Médecine n°456 52-547 de Mai 2017), et qu'aucune étude épidémiologique n'a été réalisée, malgré la demande faite par l'Académie de Médecine ».

L'une d'elles ajoute que :

« L'AFSSET ne prévoit que 500 m de distance des habitations laissant de côté l'impact des infrasons dans son étude ».

Ce thème est souvent associé à **la distance minimum des habitations, jugée trop faible pour Aigremont (5 occurrences)** et à l'attente du respect d'un principe de précaution. Une personne de Sainte-Vertu m'écrit par exemple :

« La santé et les éoliennes : quid du principe de précaution ? pourquoi en France on autorise si près les éoliennes alors qu'ailleurs c'est plus loin ? Les infrasons et le colloque du mois de novembre dernier ? onde qui se propage à 10km vous en faites quoi ? (j'ai déjà une perte de sommeil de tout ce qui est installé autour de Sainte-Vertu...Ondes par le sol)».

Plusieurs personnes s'interrogent ou demandent à ce que sur ce thème de la santé le principe de précaution soit appliqué, comme par exemple dans cette contribution :

« De plus du fait d'avis d'organisation de santé (OMS, Académie de médecine), mon sentiment est que les éoliennes de ce projet sont trop grandes et trop proches des habitations d'Aigremont.

Le principe de précaution ne devrait-il pas s'appliquer ? »

Une autre personne m'interroge dans un courrier :

« Aux questions relatives aux effets sanitaires des éoliennes sur l'homme et sur les animaux, vous dites qu'il n'y a aucun risque reconnu, ce qui est contredit par différentes études. Maintenez-vous cette information de manière ferme, ou bien la mettez-vous au conditionnel ? ».

Les effets cumulés des parcs éoliens dans la région interrogent aussi sur ce thème de la santé :

« Lors de la réunion du 05/04, vous avez précisé qu'aucune étude n'avait à ce jour apporté la preuve formelle de l'impact négatif de l'éolien sur la santé. Quid des effets cumulés si les différents projets se concrétisent et viennent s'ajouter aux trop nombreuses machines déjà implantées sur notre territoire ? ».

Les impacts potentiels craints pour la santé sont aussi évoqués pour les animaux domestiques ou d'élevage, ce thème précis revenant dans 6 contributions, par exemple :

« En plus des oiseaux migrateurs percutés par les pales, certains phénomènes néfastes sont aujourd'hui établis pour les animaux (vaches qui produisent moins de lait et qui dépérissent, cochons dont la croissance est grandement perturbée, ...). Ces phénomènes sont aujourd'hui constatés mais restent sans explication. Lors de la réunion de concertation j'ai entendu qu'un phénomène de courant porteur est soupçonné et que ce courant porteur est généré par les radiations électromagnétiques émises par les lignes à haute tension enterrées ».

Ou encore :

« Je suis inquiète aussi pour ma chatte sensible, un peu sauvage ; les animaux sont beaucoup plus sensibles aux nuisances que les humains. Quoi de sa santé ? Si elle partait, ça serait douloureux pour moi ».

Une personne fait référence dans sa contribution à un reportage récent de l'émission « C'est Politique » sur France 5 qui rend compte notamment de la mortalité de bétail dans deux exploitations de Loire-Atlantique qui reste inexpliquée et fait suite à l'implantation d'un parc éolien à proximité immédiate. C'est de ce cas précis dont il a été question au cours de la permanence du vendredi soir et sur lequel le porteur de projet a indiqué que des soupçons portaient sur un phénomène de « courants porteurs ». Ceux-ci pourraient être générés par les câbles enterrés d'évacuation de l'énergie produite et une étude particulière est menée par les autorités en Loire-Atlantique sur ce sujet.

A propos du bruit, dans le spectre audible, les impacts sur la santé sont quelquefois évoqués mais le sujet génère surtout beaucoup de questions techniques ou en lien avec l'application des normes en rapport aux nuisances attendues. On m'écrit par exemple :

« Les limites de niveaux sonores ajoutés (max +5dB le jour et +3dB la nuit) sont-elles valables pour la totalité du parc éolien (lorsque toutes les éoliennes fonctionnent en même temps) ?

Sur quelle gamme de fréquences les limites de niveaux sonores ajoutés sont-elles applicables ? En particulier les infrasons sont-ils pris en compte ? ».

Ou encore :

« Le seuil d'impact sonore a été fixé à 35 DB

Que se passe-t-il en cas de fort vent ?

Qui met en place les mesures acoustiques après installation des équipements ?

Quelle est la fréquence des mesures ?

Quel est le seuil à partir duquel on effectue des mesures acoustiques ?

Qui en est responsable ? ».

Le thème de la santé n'est pas directement évoqué par les personnes s'exprimant en faveur du projet, qui signalent de manière générale pour 4 d'entre elles *« n'appréhender aucunement les éventuelles nuisances ».*

L'une d'entre elles indique plus précisément que : *« Pour moi, habiter à proximité d'une éolienne ne me dérange absolument pas.*

Je considère qu'elles ne dénaturent pas le paysage et le bruit qu'elles engendrent est bien inférieur au bruit auquel on est confronté tous les jours dans notre vie quotidienne (four, hotte, lave-vaisselle, robot cuisine...).

Personnellement, je travaille depuis 18 ans dans un service d'IRM et le bruit de la machine, même porte fermée, est supérieur au bruit d'une éolienne. De plus, je suis soumise au champ magnétique de l'IRM de 1.5 Tesla soit 30000 fois le champ magnétique terrestre sans aucune conséquence sur ma santé. Donc je ne crois pas que les infra-sons générés par les éoliennes soient nocifs pour la santé ».

DES CRAINTES TRÈS PARTAGÉES SUR LES RISQUES DE FRICHES INDUSTRIELLES

Le thème qui revient ensuite le plus dans les contributions opposées au projet est celui du démantèlement des parcs éoliens, des garanties financières et des potentielles friches industrielles futures (12 occurrences).

La problématique du démantèlement est pour quelques personnes envisagée selon des hypothèses très anxiogènes. Une personne écrit par exemple :

« Pensez-vous aux enfants et aux générations futures ? qui auront à gérer l'arrêt d'un scandale sanitaire, un pays enlaidi par des machines et qui les auront sur les bras ? ».

L'argumentation développée considère en premier lieu que **les garanties financières demandées à l'exploitant d'un parc éolien de 50 000 € par éoliennes sont trop faibles**, et que par conséquent le parc risque de ne pas pouvoir être démantelé **en cas de défaillance de la société d'exploitation et conduire à des friches industrielles** :

« Pas de précaution sur le démantèlement, beaucoup plus onéreux que 50 000€ provisionnés. Un avenir d'éoliennes en friche dans notre Vallée »

« Combien coûte le démantèlement d'une éolienne (j'ai vu un devis à 400 000€ /éolienne) Et qu'est ce qui se passe à la fin si le promoteur a revendu le projet ? Qui prend en charge le démantèlement ? Il me semble que comme d'habitude on ne voit pas plus loin que le bout de notre nez (on a fait le nucléaire et maintenant il faut arrêter, on a mis de l'amiante et après il faut défaire...à quel moment on envisage comme le faisaient il y a des siècles une pérennité (nos petits villages en pierre de bourgogne sont sur pied depuis des siècles...ces éoliennes et leur béton vont mal vieillir et endommager les sols durablement) ».

Un contributeur m'écrit très précisément sur ce sujet :

« Chaque promoteur doit provisionner 50.000 € pour le démontage d'un mât en fin de vie. Les chiffres parlent plutôt d'un delta de 300.000 € à 500.000 € de coût réel. J'ai bien noté que la loi de la Transition Énergétique pour la Croissance Verte garantit l'obligation à l'exploitant de procéder à sa charge au démantèlement du parc éolien, mais comment sont garantis les montants au-delà des 50.000 € provisionnés ?

Vous me confirmez que l'ensemble du démontage du parc éolien est à la charge de l'exploitant (ENERTRAG ou toute autre société ayant racheté le parc en cours de route), et qu'en cas de faillite de l'exploitant, les recettes liées à la revalorisation de la structure des éoliennes suffiraient à prendre en charge ces coûts.

Pouvez-vous me confirmer que dans l'optique d'une faillite de l'exploitant, à aucun moment le coût du démantèlement ne reviendra ni aux propriétaires terriens, ni à la commune ? En tout état de cause que cette prise en charge ne se fera pas avec des fonds publics ? »

Lors des échanges pendant les permanences publiques, ce sujet a été très souvent abordé lors des rendez-vous individuels et en séance libre. La référence aux friches éoliennes californiennes est souvent reprise en exemple.

Au-delà des garanties financières, **les modalités de démantèlement notamment des fondations des éoliennes ou du retraitement interrogent et inquiètent**. On m'écrit par exemple :

« Combien de tonnes de béton par éolienne ? Que devient très concrètement ce béton quand l'éolienne est en fin de vie ? ».

« La profondeur du démantèlement proposé est de 1m, sur une surface réduite. Y-a-il une possibilité de démanteler toute la surface bétonnée, en profondeur, comme cela s'est déjà fait sur certains parcs, et cela sera-t-il précisé sur le contrat ? En effet il faut absolument prévoir le retour des terres impactées à une exploitation agricole ».

Ou encore :

« Comment les éoliennes seront-elles retraitées ? Par exemple les pales sont en matériaux composites qui ne peuvent être retraitées ?) Il est indispensable qu'un engagement écrit retrace précisément les étapes de ce démantèlement en cas de non-respect de cette partie essentielle du projet ».

DEVALUATION IMMOBILIERE

Le quatrième sujet le plus abordé est celui **d'une perte de valeur des biens immobiliers attendue du fait de l'implantation des éoliennes (11 occurrences)**, parfois crainte et souvent affirmée. C'est sur les prix du marché des résidences secondaires que le sujet est principalement abordé dans les contributions ou lors des entretiens individuels.

On m'écrit par exemple :

« Avez-vous évalué les conséquences sur les prix de l'immobilier suite au développement des éoliennes (Qui achèterait une résidence secondaire dans un parc industriel ??) ».

Plusieurs personnes avancent des chiffres quant à la dévaluation attendue :

« Une perte de 30 à 40% de la valeur de l'immobilier est constatée à proximité d'installations similaires, d'autant plus en cas de sursaturation d'une zone géographique d'exploitation. Habitants permanents ou résidents secondaires, tous ont beaucoup investi dans leurs maisons, ayant à cœur de garder à Aigremont un aspect accueillant et soigné. C'est pourquoi une perte de valeur immobilière si conséquente leur est à tous préjudiciable, sur le plan individuel comme sur le plan collectif ».

Ou encore :

« Nos maisons vont perdre leur valeur 40 ou 50 % dans l'immobilier ! ».

Cette perte financière attendue des uns est opposée aux gains des autres :

« Les gagnants de cette potentielle installation seront les fournisseurs du système et les propriétaires et exploitants des terrains sur lesquels seront installées ces éoliennes ».

Les perdants seront les habitants qui vont : Subir une perte importante au niveau de la valeur de leur bien (absolument pas compensé par les ridicules dédommagements proposés) ; Subir des nuisances sonores et esthétiques ; Pour certains peut-être en tomber malade ».

Au-delà de l'impact économique sur la valeur des biens immobiliers attendu par les personnes qui s'opposent au projet, la conséquence envisagée qui m'est exposée lors des entretiens et reprise dans certaines contributions est que à terme, **une désertification des villages est à attendre faute d'acquéreurs pour les biens à vendre**. Cette inquiétude est essentiellement décrite par des contributeurs de Sainte-Vertu, pour qui l'impact économique présumé est attendu renforcé par une perte d'activité. On m'écrit par exemple :

« J'ai acheté une maison, comment la vendre, si acquéreur, avec quelle perte ? ».

« Perte de valeur foncière des habitations, dévalorisation du patrimoine. Condamnation de notre village à la désertification ».

Ou encore :

« Nous notre maison ne vaudra plus rien, c'est quoi le plan que tout le monde aille s'entasser dans d'immenses mégapoles ? Les gens ont besoin de se ressourcer.

Vous versez de l'argent aux communes mais si tout le monde se barre parce qu'on aura ruiné les néo-ruraux qui tentent de relancer de l'activité...ces villages auront de l'argent mais seront déserts et ...enlaidis ! Vous cassez en 10 ans la beauté séculaire... ».

Dans un courrier adressé au Préfet, une personne écrit :

« Si les projets d'éoliennes voient le jour nous assisterons à une intensification de la désertification des villages, ce qui est dramatique pour l'économie locale pour laquelle vous vous battez ».

BILAN ECONOMIQUE ET ECOLOGIQUE DE L'ÉOLIEN

Le coût, le financement, le bilan carbone ou économique des éoliennes sont des arguments très souvent cités (9 occurrences) ou presque toujours sous-entendus par les personnes qui s'expriment contre le projet. Cet argumentaire **remet globalement en cause l'intérêt de l'éolien dans le projet de transition énergétique et écologique national pour des raisons économiques et/ou climatiques.**

Concernant le coût et le financement, l'énergie éolienne est décrite comme trop chère et indûment financée et payée aux entreprises du secteur par l'impôt sur les factures d'électricité. Le tract distribué par le collectif SAVE Sainte-Vertu résume cet argument général que l'on m'a beaucoup décrit, il y est écrit :

« Dans son rapport de Mars 2018, la Cour des Comptes dénonce le coût exorbitant du soutien à l'éolien au vu des faibles rendements de la filière. Ces sommes ne vont pas à la recherche pour le développement des énergies renouvelables.

Nous payons une taxe sur nos factures d'électricité, qui sert à subventionner les opérateurs éoliens. EDF achète l'électricité éolienne 80€ / MGWh (sic), alors que le prix du marché est de 40€ / MGWh en 2018 ».

Le vent en Bourgogne et dans l'Yonne est décrit par plusieurs contributeurs comme trop faible pour permettre à un parc éolien d'être rentable, renforçant l'argumentation qui dénonce un coût trop élevé « subventionné » de l'éolien en général :

« Le vent n'est pas suffisant à une production rentable d'électricité. Il faudrait 4 000 h / an de vent, nous sommes au maximum à 1 500 h / an ».

Le bilan carbone des éoliennes et notamment les conséquences de la production décrite comme « intermittente » sont aussi dénoncés par plusieurs contributeurs. L'Allemagne ou le Danemark sont cités par plusieurs contributeurs comme étant selon eux des contre-exemples en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Aussi ceux-ci considèrent que l'argent dépensé pour financer les parcs éoliens est mal utilisé car il va à l'encontre de l'objectif de transition énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Un contributeur écrit par exemple :

Manne financière : *les promoteurs éoliens ont trouvé une manne financière inépuisable grâce à nos impôts. Les projets éoliens, pour soi-disant réduire la production de CO², fleurissent : après Lichères, Sainte-Vertu/Poilly sur Serein et bien d'autres voici maintenant le haut des Bois.*

CO₂ : *le bilan CO₂ des éoliennes est catastrophique (Cf Allemagne) ... la construction, le terrassement, le ferrailage, le bétonnage, le transport et l'édification d'une éolien ne produit plus de CO₂ qu'elle n'en économise !!!*

Enertrag va sans doute tenter de se justifier en renvoyant vers un article qui n'existe plus² : <https://decrypterlenergie.org/la-sortie-du-nucleaire-en-allemande-entraîne-t-elle-une-hausse-des-emissions-de-co2> . La lecture des articles de ce site laisse pantois mais rien d'extraordinaire. En effet ce site dépend de Negawatt (<https://negawatt.org/>) dont les fondements des articles sont pour le moins surprenants. Boff nous vivons maintenant dans un monde de fake News...

EOLIEN : *énergie intermittente...cela suppose de construire des centrales Gaz, Fioul, Charbon,...et des lignes électriques,... bonjour les dégâts et le surplus de pollution !!* ».

Un autre contributeur écrit :

« Comment ça peut être vert alors qu'il y a des terres rares dans la fabrication ? Quel pays sont fournisseurs pour la fabrication ? A l'échelle de la planète cela rajoute du CO² au lieu d'en enlever ? ».

Cet argent devrait selon plusieurs contributeurs être plutôt utilisé pour « la recherche dans d'autres énergies renouvelables » et l'éolien est déclaré comme n'étant « pas la solution » à la transition énergétique, notamment pour « remplacer le nucléaire ». On m'écrit par exemple :

« La Cour des Comptes a retoqué l'éolien, pourquoi continue-t-on à y investir des milliards ? Au lieu de faire campagne sur consommer moins, d'isoler et d'équiper en pompes à chaleur les français et d'investir dans la recherche pérenne, pas qui a l'obligation de résultats à mettre en œuvre d'urgence alors que l'urgence n'est pas de faire plus de business mais bien climatique...notre problème en France n'est pas le CO²...rechercher d'autres solutions dignes de ce nom (13000 éoliennes exploitées à 23% pour une centrale nucléaire...ce n'est pas la solution ! ».

Deux contributeurs m'évoquent selon eux la possibilité de produire de l'électricité hydraulique sur le Serein, et ce sujet est repris lors des échanges libres le vendredi soir.

Pour beaucoup la conclusion est que le développement de l'éolien n'est « qu'une histoire de fric » au détriment « des populations et des contribuables » considérant qu'il est cher, financé par l'impôt et inefficace pour la transition énergétique. On m'écrit par exemple :

« Ce système est déjà critiqué dans plusieurs communes où les éoliennes ont été installées. Au nom de l'économie d'énergie, du bienfondé supposé pour l'environnement dans le respect d'écologie, je pense que vous êtes surtout prêts à vous enrichir sur le dos des populations. Il n'y

² La page internet citée existe et est consultable.

a pas assez de recul pour être certain qu'il s'agisse d'un beau projet et d'une solution unique pour remplacer le nucléaire ».

Ou encore :

« C'est toujours le règne du pognon en premier, de façon très cynique, car c'est prétendument fait pour nous sauver de l'impasse nucléaire et greenwashé etc...quelle conscience de l'humain ???que voulez-vous léguer aux générations futures ? ...plutôt creuser l'hydraulique, la géothermie, le solaire de petites installation pour les maison autonomes et résilientes etc... ».

A l'inverse, les personnes qui s'expriment en faveur du projet associent systématiquement les éoliennes à des valeurs positives, de transition énergétique et d'avenir comme cette personne qui m'écrit :

« Je suis entièrement favorable au projet éolien sur la commune d'Aigremont. C'est une énergie verte et renouvelable qui me convient parfaitement ».

Une autre personne écrit :

« La transition énergétique est en marche et doit avancer dans toutes les régions, avec l'éolien le photovoltaïque et l'hydroélectrique ».

Pour ces personnes, les valeurs positives associées aux éoliennes servent l'avenir, là où pour les personnes qui s'y opposent les éoliennes hypothèquent souvent l'avenir, comme l'illustrent ces deux propos :

« Je suis tout à fait favorable au projet éolien qui se ferait sur la commune d'Aigremont qui, pour moi, ne dénature en rien le paysage. Pour ma part, je considère qu'il est grand temps de travailler pour le bien-être de nos enfants demain ».

Et

« Bon courage pour expliquer ce que vous aurez fabriqué dans nos campagnes à vos enfants », complété par une autre contribution, parlant des enfants : « Nous en voudront-ils de la décision qui doit être prise actuellement ? ».

Enfin vis-à-vis de l'économie locale, l'intérêt économique pour la commune d'Aigremont est cité par trois contributeurs favorables au projet, l'un d'eux écrit notamment :

« Cet investissement serait bien évidemment une source non négligeable de revenu pour la commune d'Aigremont et pour les exploitants concernés ».

A noter que sur cet aspect concernant l'économie locale, parmi les contributeurs opposés au projet seuls ceux de Sainte-Vertu en parlent dans les termes déjà décrits au chapitre sur le tourisme, hormis deux personnes qui m'indiquent que les estimations de fiscalité données dans le dossier de présentation du projet sont fausses et surévaluées.

IMPACTS SUR LA BIODIVERSITE

L'impact négatif attendu sur « *la nature* » en général est souvent abordé dans les contributions (9 occurrences). Plusieurs personnes s'inquiètent que le projet ne tienne pas compte des enjeux naturalistes, et lors d'échange en rendez-vous quelques personnes remettent en cause à priori la pertinence du travail des bureaux d'étude sur le sujet. On m'écrit par exemple :

« Respect pour les couloirs militaires mais pas pour les couloirs migratoires - non respectés : c'est aux oiseaux de s'adapter ? juste dingue ! réguler les éoliennes ? : invérifiable et pas rentable !

Les Chauves-souris sont référencées dans notre région (il y en a chez moi) et protégées sur le plan Européen : en tenir compte, c'est important pour l'équilibre !

Vouloir faire de DE L'ÉCOLOGIE sans le RESPECT de l'ÉCO SYSTEME est pour moi scandaleux ! ».

Ou encore :

« Sainte-Vertu est traversé par une zone ZNIEP (sic). Quelles garanties apportez-vous quant à la préservation de la faune (oiseaux, mais aussi chauve-souris, encore présentes à Sainte-Vertu, rapaces protégés identifiés sur le secteur...) ».

Ce qui inquiète le plus est la présence d'un couloir de migration de Grue Cendrée qui selon les contributeurs n'est pas pris en compte. Ce sujet a été également abordé lors des séances ouvertes des permanences publiques. Plusieurs personnes demandent à avoir accès aux études complètes sur ce thème. On m'écrit par exemple :

« IMPACT SUR LES MIGRATEURS

De février – Juin, et de août à novembre, le plateau où seraient installées les éoliennes est survolé par des milliers d'oiseaux migrants, essentiellement des grues cendrées. Les vols sont très fréquents, espacés souvent de plusieurs heures tout au long de la journée, à des altitudes très basses en temps de brouillard. Ils sont aussi très importants la nuit. Les oiseaux ne peuvent pas ne pas être impactés par la présence d'installations aussi élevées, et par le clignotement continu des éoliennes, qui trouble assurément leur sens de l'orientation, celui-ci étant déterminé par la position des étoiles. Cet aspect a-t-il été pris en considération ?

Nous nous étonnons qu'aucune mesure spéciale n'ait été prise à l'égard des migrants.

Vous écrivez dans le rapport de concertation que vous avez effectué 12 journées/nuits d'étude BIOTOPE entre le printemps et l'automne +9 journées supplémentaires au printemps et à l'été 2018. Ces observations ont-elles été faites en périodes de migrations ?

Nous demandons d'avoir accès aux rapports qui ont été établis, et de connaître avec précision les conclusions du LPO à ce sujet, et au vu de quels documents ils ont donné leurs conclusions ».

AIGREMONT : DISTANCE AUX HABITATIONS TROP FAIBLE ET DIMENSION DES EOLIENNES TROP GRANDE

Essentiellement pour des raisons d'impact paysager ou de craintes pour la santé, **la distance aux habitations est énoncée comme trop faible** par 8 contributeurs habitants d'Aigremont, qui pour 5 d'entre eux considèrent également **les éoliennes envisagées trop hautes**.

On m'écrit par exemple :

« Le projet sera trop proche et trop visible du village, sans aucune protection, ni obstacle (forêt) ni relief. Les nuisances visuelles et sonores seront considérables ».

Ou encore :

« Le parc éolien est beaucoup trop près par rapport aux premières habitations. Ceci nous pose des questions sur les nuisances auditives, visuelles et autres que les éoliennes entraîneraient ».

« Trop grande proximité du village :

Il est à rappeler que le Sénat avait préconisé une distance de toute habitation de 1000 m, décision malheureusement refusée sous le gouvernement Vals, mais inférieure de 500 m aux recommandations de l'OMS (1500 m), et de l'Académie de médecine (1500 m également)

Cette distance a été recommandée par les autorités médicales pour des raisons de santé publique évidentes : prégnance visuelle, nuisances sonores, et impact psychologique ».

Cette même personne ajoute dans son courrier :

« Il est à noter que l'impact visuel de la hauteur des installations sera supérieur à 180 m, étant donné le positionnement des éoliennes sur un plateau, ce qui portera celui-ci à plus de 200m, d'où un effet d'écrasement et d'oppression sensibles pour les habitants du village ».

Cette proximité jugée trop grande par les personnes opposées au projet n'inquiète pas les personnes qui se positionnent en faveur du projet. Deux d'entre elles qui se déclarent intéressées au projet m'écrivent :

« Je suis concerné directement par le projet en tant que propriétaire exploitant d'une parcelle sur laquelle est susceptible d'être installée une éolienne. J'habite la maison la plus proche du futur parc éolien et n'appréhende aucunement les éventuelles nuisances. Je souhaite que ce projet aboutisse ».

« Je vous envoie un courriel afin de vous signaler mon soutien au projet éolien d'Aigremont. Vivant dans l'habitation la plus proche de ce projet, c'est après être allée sur d'autres sites éoliens, que je peux affirmer que la proximité ne me dérange aucunement, ni les nuisances soi-disant alléguées ».

IMPACT SUR LES CIRCUITS DE PROMENADE LOCAUX

Tant à Aigremont qu'à Sainte-Vertu, plusieurs personnes évoquent leurs **craintes de voir impactés les circuits de promenades aux abords des villages** (7 occurrences).

A Aigremont, on m'indique qu'il existe deux circuits, un vers le sud à l'opposé du site éolien, l'autre au nord vers le site éolien. Une personne écrit :

« Dans notre petit village nous avons deux promenades, et l'une d'elles est en danger ! Mes enfants n'apprendront pas à faire du vélo sur ce petit chemin lors des promenades avec les parents ».

Une autre personne m'explique lors des permanences publiques qu'il *« ne sera plus possible de se balader sur le circuit haut »* du fait des éoliennes. Elle m'écrit également que :

« De l'endroit où le projet est prévu, on aura une vue à 360° sur plusieurs installations d'éoliennes dans les communes environnantes : commune de Nitry, commune de Ste Vertu, commune de Poilly et commune de Lichères,

D'où un effet de défiguration et de saturation visuelle du paysage, sur une des deux seules randonnées pédestres autour d'Aigremont, et dans une région très appréciée par le tourisme ».

A Sainte-Vertu plusieurs personnes rencontrées lors des permanences publiques m'ont également expliqué que les balades depuis chez eux dans la vallée du Serein ou via les petites routes qui remontent vers le site éolien seraient très impactées par le projet et n'auraient plus d'intérêt. Pour certaines personnes la dégradation attendue des circuits de randonnées aura un impact sur leur activité. On m'écrit par exemple :

« Le plaisir de nos hôtes et le notre est la balade qui monte en haut de la route de Lichères et qui redescend par la route d'Aigremont, de Sainte-Vertu de personnes voient le coucher de soleil sur la vallée, les étoiles, la nuit...c'est fini, clignotement lumière ».

Une autre personne m'indique encore :

« Je suis face à la vallée et Lichères Aigremont. Les ballades dans ce paysage très préservé et harmonieux, sa faune et sa biodiversité, sont un point fort du concept et de son attractivité. Ma clientèle est en recherche d'authenticité, exigeante sur le calme et la sérénité, et ne viendra pas se détendre dans un village avec vue sur parc industriel ».

LIMITES ET CRITIQUES DU PROCESSUS DE CONCERTATION

Quelques personnes s'expriment à propos de la concertation mise en place : ce sont essentiellement **les modalités ou les informations à disposition du public qui sont critiquées et des personnes font des demandes pour pallier à un dispositif qu'elles jugent insuffisant.**

C'est particulièrement le cas dans la contribution d'une personne résidente secondaire d'Aigremont dont l'essentiel du développement est consacré à ce sujet. Rencontrée en rendez-vous individuel et lors de session libre, cette personne écrit :

« Il est dommageable pour la population que la période de concertation préalable soit si courte et que ses modalités d'organisation soient si restreintes ».

Il découle de la permanence libre à laquelle j'ai participé samedi 6 avril que les citoyens, dans leur grande majorité, ont témoigné de l'impression de prendre le train en marche, d'avoir été tenus à l'écart des études préalables de l'implantation du parc, de ne pas avoir été correctement informés, d'arriver trop tard. Ne possédant pas les informations utiles et nécessaires pour se faire une opinion, ils ont recherché des informations par eux-mêmes et ont découvert de nombreux témoignages alarmants concernant les impacts sanitaires et environnementaux. Ils ont aussi parallèlement appris que certains étaient au courant mais pas eux, que certains y ont des intérêts financiers alors que l'implantation du parc va très probablement dévaloriser leur bien. Bref, l'atmosphère était anxiogène et détestable ... rien de bon pour élaborer un projet partagé et accepté par tous, certains ont déjà rejoint des collectifs ou créé des associations contre le projet ».

Je note qu'en effet plusieurs personnes opposées au projet font **directement référence dans leurs contributions et lors des échanges en permanence publique à la réunion organisée par le collectif Save Sainte-Vertu en Janvier 2019 comme principale source d'information.** Les arguments qu'ils retiennent et opposent au projet ont été présentés lors de cette réunion. L'une d'entre elle écrit par exemple :

« Ayant pris connaissance lors de la réunion organisée le 25 janvier par le Collectif de st Vertu, de toutes les conséquences et le bouleversement touchant à la santé, l'environnement et la réflexion sur la réelle rentabilité dans la région, ne me permettent pas de soutenir ce projet des Haut des Bois ».

La personne résidente secondaire d'Aigremont poursuit son propos sur les modalités d'organisation de **la concertation préalable jugées trop restreintes en appelant à une concertation très large :**

« Le promoteur industriel ne représente qu'une des parties concernées. L'Etat français, la Région, le Département, la Commune, les propriétaires et exploitants agricoles, les riverains, les associations de défense de l'environnement le sont également. Il est indispensable que toutes les parties présentent les enjeux à leur niveau : les programmes étatiques et régionaux de développement de l'éolien pour les prochaines années ; les tenants et aboutissants

financiers privés et collectifs, les impacts sur l'environnement, sur la santé ; les avancées légales ; les compensations éventuelles pour améliorer le cadre de vie, le bien être, le vivre ensemble pour la communauté villageoise. Au risque de mettre à mal tout le processus de concertation, il est nécessaire de fournir des informations circonstanciées aux citoyens afin qu'ils puissent aborder sereinement le sujet qui est complexe à appréhender et en particulier pourquoi leur commune serait concernée ».

Et reprend ce thème en conclusion :

« Chacun doit prendre ses responsabilités et les auditions d'élus et/ou de fonctionnaires de la Région, du Département et de la Commune, d'associations de défense de l'environnement doivent être organisées sur place, très probablement en plusieurs réunions ».

En outre elle suggère ou demande que la concertation se poursuive notamment par **des visites sur le terrain** :

« Les réunions d'informations sont utiles et nécessaires mais elles ne sont pas suffisantes pour se faire un point de vue. Le déplacement sur des parcs éoliens et sur le terrain prévu pour l'implantation du parc à Aigremont permettrait de se rendre compte concrètement de l'impact local du projet, mais aussi d'échanger informations, impressions et ressentis entre participants :

- Enertrag a réalisé un parc éolien à quelques kilomètres de Sainte-Vertu et Aigremont (parc éolien de Dyé). Elle pourrait organiser une visite de ce site pour les riverains de Sainte-Vertu et d'Aigremont.

- Il serait également indispensable de visiter un site équivalent de celui projeté sur la commune d'Aigremont et équipé d'éoliennes semblables à celles qu'Enertrag préconise pour le site des Hauts du bois (180 mètres de hauteur).

- Enertrag devrait également organiser une visite sur le site d'implantation du parc du Haut des bois ».

Dans sa contribution elle parle d'un conflit d'intérêt entre ELAN Energies Nouvelles et ENERTRAG, remettant en cause l'indépendance d'ELAN Energies Nouvelles du fait de l'existence d'une rémunération entre les parties. Je tiens à ce propos à préciser que dans la concertation préalable mise en place, ELAN Energies Nouvelles n'a pas le statut d'un garant mais intervient en tant que tiers dans une mission d'accompagnement d'ENERTRAG, d'animation de la concertation préalable sur le terrain et de restitution. La rémunération entre les deux sociétés n'enlève en rien l'indépendance de l'une par rapport à l'autre, et je me fais fort, notamment au travers de ce bilan, de rendre compte en toute indépendance des enjeux locaux exprimés au travers des différentes contributions.

Elle dénonce aussi les « défauts d'informations sur le projet lui-même, sa genèse, ses implications sur l'environnement et le cadre de vie, les indemnités compensatoires ». Le dossier de présentation du projet est jugé insuffisant :

« Des données importantes sont manquantes ou insuffisamment présentées dans le dossier réalisé par Elan Energies nouvelles (relevé ci-dessous non exhaustif). Je considère donc que les informations diffusées ne sont pas « complètes et objectives » comme Elan Energies Nouvelles s'y est pourtant engagé dans « L'Avis au public » :

- Rien sur les enjeux financiers et les bénéfices attendus par les uns et les autres,
- Rien sur les mesures compensatoires découlant du processus légal « Eviter, Réduire, Compenser »,
- Rien sur les principes de précautions (OMS,...),
- Rien sur les arguments opposés aux parcs éoliens,
- Rien sur le cadre légal d'opposition éventuelle au projet,
- Pas assez de photomontages pour se rendre compte de l'impact des éoliennes sur le village d'Aigremont et sur les paysages environnants ».

A ce propos je tiens également à rappeler que le dossier de présentation du projet a été rédigé selon le plan prévu dans le cadre d'une concertation préalable et selon le décret qui s'y rapporte, à partir d'informations publiques, systématiquement citées et provenant de sources fiables et vérifiables (l'Etat (ministère ou DREAL), l'ADEME, RTE, la CRE ...). Les chapitres qui concernent le projet s'appuient bien évidemment sur les éléments d'information fournis par ENERTRAG. Cette personne, ainsi que deux autres contributeurs d'Aigremont demandent à avoir accès aux études complètes des différents bureaux d'études ou étude d'impact. L'une d'elles m'écrit par exemple :

« Peut-on également avoir accès très rapidement aux rapports complets des études d'impact qui ont été réalisées : faune, flore, nuisances bruit, nuisances visuelles ».

Notons qu'au stade amont où est menée la concertation préalable, c'est seulement un aperçu des incidences potentielles du projet sur son environnement qui peut être présenté. L'étude d'impact complète, attendue pour une demande d'autorisation administrative, sera rédigée ultérieurement et présentée au public dans le cadre de la procédure administrative, notamment lors de l'enquête publique.

Deux contributeurs d'Aigremont demandent à ce que soit organisée une réunion publique, selon eux plus à même d'informer la population que la concertation préalable et les permanences publiques, l'une d'elles déjà citée m'écrit :

« Nous demandons instamment la tenue d'une réunion publique, où tous les habitants puissent être présents, et dans laquelle le projet serait présenté, afin de permettre à tous de comprendre de tous les enjeux et de présenter leurs arguments pour ou contre ce projet, de façon transparente et publique ».

Une autre personne de Sainte-Vertu formule la même demande.

Dans le contexte de défiance marquée vis-à-vis du projet que j'ai pu constater, je ne pense pas que la réunion publique soit le bon vecteur pour apporter des informations « à tous les habitants » dans le cadre d'un échange cordial et constructif. Une personne qui s'exprime en faveur du projet commente la session libre de la permanence publique du samedi 6 Avril en ces termes :

« Je tiens a remercié Monsieur BENOIT pour sa présentation du projet et pour son calme devant tant de colère venant des opposants de STE VERTU. Il est difficile de parler avec des gens qui ne font que crier et qui ne sont que dans la critique ».

Une autre personne opposée au projet souligne comme plusieurs autres contributeurs (4 occurrences) « la discorde dans les villages » en écrivant :

« L'éolien est clivant et génère une montée de tensions entre les villages et les habitants. Nous luttons contre ce phénomène nuisible ».

Aussi concernant les deux permanences publiques, les deux sessions libres ont été animées comme des réunions publiques du fait d'un afflux de personnes dès le début et un contributeur regrette que cela n'est pas été annoncé :

« J'ai pu être présent le samedi 06 avril mais ai été surpris que la session libre soit en fait une sorte de réunion publique, type de réunion que la société ENERTRAG se refusait à organiser craignant des « débordements d'antis-éoliens ». Une information claire sur cette réunion eut été préférable, dans la sens où je ne suis arrivé qu'en cours de route (à 12h00) et ai donc manqué une bonne partie des échanges. Ce défaut flagrant de communication nous a permis de constater que la majorité des personnes favorables à ce projet n'étaient pas présentes ».

Sans nécessairement critiquer directement le processus de concertation préalable mis en place pour les riverains, plusieurs contributeurs regrettent par contre que celle-ci arrive tardivement par rapport aux premières démarches engagées pour le projet. Le même contributeur poursuit son propos par :

« Quitte à faire ce type de réunion (ce qui me va très bien dans une optique de débat) j'aurai apprécié que la société ENERTRAG se comporte en véritable porteur de projet vis-à-vis du village. En effet, il me semble difficilement concevable qu'un projet de cette ampleur n'associe pas l'ensemble d'un village, et ce depuis l'origine des démarches, et c'est pourtant de cette manière que les choses se sont déroulées. Je me permets de rappeler qu'il ne s'agit pas d'un projet neutre, mais plutôt d'un projet de grande envergure ayant pour nature d'impacter notre paysage, probablement notre économie, et ce pour une durée relativement longue.

Comment peut-on s'étonner après cela de la colère de certains qui sont informés en dernière minute ?

Si l'objectif était de diviser pour mieux régner, on ne s'y prendrait pas autrement ! ».

LES QUESTIONS SUSCITEES PAR LE PROJET A L'ADRESSE D'ENERTRAG

De nombreuses questions ont été posées dans les contributions ou lors des entretiens individuels, et souvent reposées lors des sessions libres des permanences publiques, pour certaines par plusieurs personnes sous des formulations différentes. Aussi certaines questions demeurent malgré des réponses formulées sur le temps des permanences publiques ou attendent des réponses écrites.

Ces questions sont donc synthétisées et reformulées par thème ci-après pour être adressées au porteur de projet.

L'ACOUSTIQUE

- Quelle législation acoustique s'applique aux parcs éoliens ? Celle-ci a-t-elle été modifiée pour faciliter l'implantation des éoliennes au détriment des riverains ?
- Les limites de niveaux sonores ajoutés (max +5 dB le jour et +3 dB la nuit) sont-elles valables pour la totalité du parc éolien (lorsque toutes les éoliennes fonctionnent en même temps) ? Sur quelle gamme de fréquences les limites de niveau sonore ajouté sont-elles applicables ? En particulier les infrasons sont-ils pris en compte ?
- Que se passe-t-il en cas de fort vent ?
- Qui est responsable et qui met en place les mesures acoustiques après la mise en service des éoliennes ? Quelle est la fréquence des mesures de contrôle ?
- Quel est le seuil à partir duquel on effectue des mesures acoustiques ?

LA SANTE

- Quels sont les effets sanitaires des éoliennes sur les hommes et les animaux ?

LE RACCORDEMENT ELECTRIQUE

- Les infrastructures de distribution électriques existantes (ligne haute tension EDF) sont-elles suffisamment dimensionnées pour accueillir autant d'éoliennes ?
- L'électricité produite dans la région d'Aigremont ne sera-t-elle pas consommée trop loin de son lieu de production ? (Infrastructure de distribution trop longue donc trop coûteuse ; trop de perte d'énergie du fait de la longueur excessive des lignes de distribution, ...) ?
- Où seront positionnées les lignes à haute tension ?

DEMANTELEMENT

- Qu'est-ce qui garantit le démantèlement du parc à la fin de l'exploitation ?
- Les garanties financières que doit provisionner la société d'exploitation sont-elles suffisantes (50 000 € par éolienne) et quel est le coût exact du démantèlement ?

- Quelles sont les garanties de prise en charge du démantèlement en cas de faillite ou de revente de la société d'exploitation du parc éolien ? Notamment vis-à-vis des propriétaires terriens ou des collectivités ?
- Combien de tonnes de béton par éolienne ? Que devient très concrètement ce béton quand l'éolienne est en fin de vie ?
- Le démantèlement peut-il concerner l'ensemble de la fondation et ne pas être limité à 1 m de profondeur ?

TOURISME

- Avez-vous évalué l'impact économique pour les activités touristiques environnantes ?
- Gîte de France ou d'autres labels continuent-ils de labelliser près des éoliennes ?

FAUNE ET FLORE

- Quelles sont les garanties quant à la préservation de la faune (oiseaux, mais aussi chauve-souris, rapaces protégés identifiés sur le secteur...) ?
- Les observations de l'avifaune ont-elles été faites lors des périodes de migration ?

ASPECTS ENERGETIQUES ET PLANIFICATION LOCALE ET NATIONALE

- Que-est-ce-qui rend ce secteur de l'Yonne propice pour l'éolien ?
- Quel est le bilan carbone d'une éolienne dans l'Yonne ?
- Où sont fabriquées les éoliennes ?
- Que font l'Allemagne et le Danemark en matière de transition énergétique et de poursuite du développement éolien ?

IMMOBILIER

- Quelles sont les conséquences des parcs éoliens sur les prix de l'immobilier ?

TRAVAUX ET MAINTENANCE

- Quelles sont les caractéristiques (surface, linéaire, emplacement...) des infrastructures à mettre en place pour le parc éolien (piste d'accès, plateforme de levage, raccordement inter-éolienne) ?
- Quels travaux seront réalisés sur la voirie existante ?
- Combien de camions et quelles fréquences d'intervention lors de la construction du parc ?
- Quelles sont les nuisances des travaux, comment sont-elles traitées ? (Passage de camions, bruit, poussière, etc...)
- Quelle est la fréquence de l'entretien sur un site de cette importance ? Et donc combien de passages de camions sur un chemin de promenade pédestre ?

PROCEDURE ADMINISTRATIVE

- Un décret de décembre 2018 (Décret n° 2018-1217 du 24 décembre 2018) prévoit que l'Enquête Publique puisse être remplacée par une consultation sur Internet. Qu'en est-il actuellement ? Sommes-nous concernés par ce décret ?

PAYSAGE

- Peut-il y avoir plus de photomontages depuis les premières maisons d'Aigremont ?
- Peut-il y avoir un photomontage depuis le château d'eau ?
- Les photomontages peuvent-ils être affichés en mairie ?
- Qu'est-ce que le dispositif « Airspex » ?

ETUDE D'IMPACT ET MESURES ERC

- Si des sommes sont allouées pour des mesures ERC, notamment pour ce qui est des impacts paysagers pour les habitants d'Aigremont, quelles sont ces sommes et qui les gère ?

AUTRES

- Une personne possédant un terrain d'agrément le long du chemin de plaine au nord d'Aigremont demande à connaître les impacts du projet sur son terrain.
- Deux personnes évoquent les perturbations sur la télévision et les réseaux téléphoniques comme une des raisons de leur opposition au projet.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La concertation préalable organisée à l'initiative d'ENERTRAG pour son projet du Haut des Bois aura rempli ses principaux objectifs :

- Informer sur le projet et l'éolien. Bien que jugée trop tardive par quelques-uns, et, ou incomplète par quelques autres, elle aura permis de donner un accès aux riverains aux principales informations sur le projet en cours de développement.
- Permettre aux riverains de s'exprimer à propos du projet. Au-delà des opinions et du développement de l'argumentaire récurrent à l'encontre de l'éolien que l'on retrouve porté nationalement par les principaux acteurs anti-éolien, les contributions des participants auront permis de mettre en lumière plusieurs enjeux propres au territoire d'implantation du projet.

A propos du premier point, ENERTRAG a choisi d'attendre le terme des états initiaux nécessaires à l'étude d'impact et la confirmation de la faisabilité technique d'un projet pour le présenter à la population dans le cadre d'une concertation préalable.

Ce choix aurait pu être différent, notamment plus précoce et sous une autre forme, mais le stade plus avancé du développement aura permis à la population d'accéder à la synthèse des principaux enjeux locaux qui guideront la conception du projet, sans rester au stade d'hypothèses. Les enseignements de la concertation vont pouvoir servir la conception et l'accompagnement du projet.

La tenue de deux permanences publiques pendant la période de concertation pour compléter les moyens d'accès à l'information et aller au-delà de celle fournie dans le dossier de présentation était bienvenue. Au total 10 heures d'échanges (individuels et collectifs) ont eu lieu, parfois difficiles notamment lors des séances libres, mais les personnes mobilisées contre le projet ont pu faire part de leurs colères, des arguments qui les motivent et de leurs demandes. Une quarantaine de personnes ont participé, très largement des riverains de Sainte-Vertu et d'Aigremont les deux villages immédiatement concernés et visés par la concertation préalable (175 habitants au total). Peu de personnes se sont déplacées depuis les autres villages. Comme c'est souvent le cas on peut par ailleurs regretter une faible participation et peu d'interventions des personnes ayant une position favorable ou plus neutre sur le projet.

Concernant le second point, la concertation préalable a offert la possibilité aux participants de s'exprimer vis-à-vis du projet du Haut des Bois sous forme de contribution écrite, renforcée par les échanges verbaux lors des 10 entretiens individuels au cours des permanences publiques (les séances libres, qui se sont déroulées dans leur forme comme des réunions publiques, ont été beaucoup moins instructives).

Aussi les 30 contributions reçues mettent particulièrement en exergue deux enjeux bien spécifiques autour du projet et qui concernent fortement les personnes mobilisées à son encontre : l'offre touristique au sens large à Sainte-Vertu et la propension à l'habitat secondaire à Aigremont. Sans oublier les arguments également développés à l'encontre de l'éolien dans les contributions et qui attendent des réponses du porteur de projet, c'est bien le besoin de forte prise en compte dans le projet de ces deux enjeux qui est le véritable enseignement de cette concertation préalable.

Aussi à la lumière de ce qui a été exprimé au cours de la concertation préalable, voici les recommandations qui peuvent être formulées à l'adresse d'ENERTRAG concernant son projet du Haut des Bois :

- Relativement aux résidents secondaires d'Aigremont : indépendamment des opinions que chacun pourra exprimer à l'avenir, notamment lors de l'enquête publique, il serait pertinent pour les prochaines échéances et communications qu'ENERTRAG organise la diffusion de l'information sur le projet en lien avec la municipalité par l'envoi de courriers aux résidences principales de tous les résidents secondaires, en plus d'une diffusion locale dans les boîtes aux lettres et en mairie. Cela pourrait concerner l'information sur la diffusion de ce bilan et les réponses apportées, puis toutes les autres démarches que pourrait être amenée à faire la société à propos de son projet.
- Relativement à l'enjeu touristique : quoique les études d'impacts des projets traitent généralement de ce thème, il serait pertinent qu'il soit approfondi pour le projet du Haut des Bois. Pour répondre à la crainte, voire la certitude, souvent exprimées que les éoliennes entraînent ou entraîneront une désaffectation du territoire par les touristes ENERTRAG pourrait se rapprocher de l'office du tourisme local afin de préciser la tendance actuelle en termes de fréquentation et le cas échéant l'ampleur d'une désaffectation et les raisons invoquées. Aussi il serait pertinent, en s'appuyant également sur l'office du tourisme, d'identifier exactement les attraits touristiques spécifiques au secteur afin qu'ils puissent être précisément pris en compte et confrontés au projet dans l'étude d'impact. Notons que plus généralement, tous les éléments d'information, tous les engagements sur les éoliennes et le parc projeté ou toutes les actions annexes qui pourront être proposés par ENERTRAG sur la quiétude, l'innocuité et l'intégration paysagère (éléments repris ci-après), participeront à rassurer quant à la pérennité d'un des attraits du secteur, le « tourisme vert ».
- Comme suite au point précédent, concernant le nombre important d'éoliennes sur le plateau de Noyers : Au préalable il faut souligner que les décisions de développer l'éolien par l'autorisation de tel ou tel projet dans un secteur donné appartiennent aux Préfectures et aux services de l'Etat. Ceux-ci, considérant la trajectoire de la transition énergétique nationale et locale, les documents de cadrage existants, âprement et longuement discutés et mis en place depuis plus d'une décennie pour les

plus anciens (« schémas ou chartes » éoliens départementaux, schémas régionaux éoliens, atlas paysagers, guide de l'étude d'impact,...) jugent de la pertinence des projets présentés à partir des éléments des études d'impacts et d'un ensemble de critères techniques, dont l'impact sur le grand paysage fait partie. L'avis de la population est également pris en compte au travers du rapport que rend le commissaire enquêteur au terme de l'enquête publique. La densité d'éoliennes construites et à venir est importante dans le secteur de Noyers. C'est un fait, le grand paysage est transformé mais la production d'énergie renouvelable associée est très importante : cet aspect énergétique local mériterait d'être précisément décrit, mis en avant et valorisé car il est décrié ou ignoré. Il pourrait y avoir une réflexion à mener pour identifier les conditions permettant à un territoire rural en transformation et qui devient producteur net très important d'énergie renouvelable de rester attractif pour des usagers citadins, extérieurs au territoire, et par ailleurs eux-mêmes consommateurs d'énergie. Le point haut du château d'eau sur Aigremont, de par le panorama qu'il offre sur les parcs environnants, pourrait être proposé comme un point de référence local de découverte d'un paysage rural transformé, mais assumé, fruit d'un des volets de la transition énergétique que constitue l'éolien.

- En réponse aux principales questions soulevées, sur les sujets les plus génériques et qui ne dépendent pas directement du projet, ENERTRAG pourrait sans attendre l'étude d'impact qui accompagnerait le projet :
 - Concernant les inquiétudes vis-à-vis de la santé, produire une note d'information écrite complète et critique portant sur les publications déjà parues sur le sujet. ENERTRAG pourrait compléter cette information par la diffusion, quand elle sera publiée, de l'étude qui doit être réalisée en Loire Atlantique à propos des animaux d'élevage.
 - Concernant le démantèlement, compléter les éléments fournis dans le dossier de présentation du projet par une note d'information sur ce sujet traitant des responsabilités, des modalités du démantèlement, du recyclage des éoliennes et matériaux, du coût, du financement et du fonctionnement des garanties financières.
 - Concernant l'impact sur l'immobilier, plusieurs publications et études ont déjà été réalisées sur ce thème. ENERTRAG pourrait en exposer les principaux résultats et les références dans une note dédiée.
 - Concernant l'intérêt énergétique contesté des éoliennes et leur place dans la transition énergétique française et européenne, produire une note de synthèse s'appuyant sur les publications institutionnelles sur le sujet (Etude prospective de RTE et de l'ADEME notamment) établissant précisément et comparativement les pertes et bénéfices en matière de bilan carbone et de coût de production de l'énergie. Sur le thème des alternatives, l'intérêt de

l'énergie hydraulique et notamment du petit hydraulique a été soulevé : une étude, confiée à un cabinet spécialisé, pour établir le potentiel de la rivière Serein qui traverse le territoire aurait des vertus pédagogiques.

- Pour les sujets liés aux impacts spécifiques du projet qui pourrait être soumis à une demande d'autorisation et faire l'objet d'une étude d'impact, ENERTRAG devra bien veiller à ce que celle-ci apporte l'ensemble des réponses attendues et retranscrites dans le bilan (notamment sur les thèmes de l'acoustique, du raccordement, de la faune et la flore, des travaux et de la maintenance, des mesures ERC...).
- Les chemins de randonnées autour des villages d'Aigremont et de Sainte-Vertu devront être bien identifiés et pris en compte dans l'étude d'impact.
- La distance d'éloignement la plus grande doit être recherchée vis-à-vis du bourg d'Aigremont.
- Poursuivre le dialogue avec le territoire et les riverains. Dans cette perspective ENERTRAG pourrait :
 - Conserver le site internet dédié au projet comme principal vecteur d'information sur celui-ci, notamment pour diffuser les réponses et notes complémentaires qui pourraient être produites suite à ce bilan et rendre compte régulièrement de l'avancée du projet.
 - Diffuser également ces informations via les mairies d'Aigremont et de Sainte-Vertu en proposant les documents papiers qui resteraient en consultation dans les mairies.
 - Proposer à la population une visite commentée d'un parc éolien, comme celui de Dyé que l'entreprise a récemment mis en service. Une rencontre avec des riverains de ce site à cette occasion pourrait être pertinente.
 - Prévoir, par exemple en amont de l'enquête publique, l'affichage des photomontages réalisés depuis les rues du village dans la mairie d'Aigremont.
 - Associer la population à la réflexion sur les mesures ERC qui pourraient être mises en œuvre, notamment pour le bourg d'Aigremont.

ANNEXES

Annexe 1 : Panneaux sur fond jaune installés autour du site



Annexe 2 : Courrier adressé aux communes du périmètre de la concertation préalable.



Mairie
Monsieur le Maire
2, place du Caron
89310 Sainte-Vertu

Bourg des Comptes, Le 8 mars 2019,

Objet : Concertation préalable au projet de parc éolien du Haut des Bois

Monsieur le Maire,

La société ENERTRAG développe un projet de parc éolien au lieu-dit du « Haut des Bois » entre les communes d'Aigremont et de Sainte Vertu. Arrivant au terme des études de faisabilité et avant de finaliser ses choix et de soumettre une demande d'autorisation administrative, ENERTRAG souhaite présenter aux habitants des communes dont le territoire est susceptible d'être impacté par le projet les résultats des études réalisées et recueillir leurs avis et suggestions, ceci dans le cadre d'une **démarche de concertation préalable menée à son initiative.**

Cette concertation est réalisée suivant les termes prévus par le Décret N°2017-626 du 25 Avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement. Elle concerne les projets soumis à étude d'impact et peut être mise en place à l'initiative du porteur de projet avant que celui-ci ne sollicite les autorisations administratives requises.

La société ENERTRAG a confié à ELAN Energies Nouvelles que je représente l'organisation et l'animation de cette concertation préalable.

Celle-ci se tiendra du **1^{er} au 15 Avril 2019.** Durant cette période un dossier de présentation du projet sera consultable aux heures d'ouvertures à la mairie d'Aigremont et en téléchargement

ELAN Energies Nouvelles - 5 Place de l'Eglise - 35890 Bourg des Comptes

Tel : +33(0)6 82 57 77 24 - Email : contact@elan-en.fr

SAS au capital de 5 000€ - SIREN 823 673 975 RCS de Rennes

sur internet (<http://haut-des-bois.parc-eoliens-enertrag.fr/>). Les participants seront invités à donner leurs avis ou suggestions sur un registre en mairie d'Aigremont et par courriel (hautdesbois@elan-en.fr). De plus, deux permanences publiques auront lieu les 5 et 6 Avril à la mairie d'Aigremont. Au terme de cette période j'établirai un bilan de la concertation que je remettrai à ENERTRAG. La société le publiera accompagné des mesures qu'elle jugera nécessaires pour tenir compte des enseignements de la concertation.

Afin d'informer les habitants de votre commune tel que prévu par le décret encadrant cette démarche, vous trouverez dans ce courrier trois exemplaires d'un **avis annonçant cette concertation préalable et ses modalités**. Je vous remercie de bien vouloir afficher cet avis en mairie 15 jours avant le début de la concertation, soit **au plus tard le vendredi 15 Mars**.

Vous souhaitant bonne réception, je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et je vous prie d'accepter, Monsieur le Maire, mes plus cordiales salutations.

Thomas BENOIT

Gérant ELAN Energies Nouvelles



ELAN Energies Nouvelles - 5 Place de l'Eglise - 35890 Bourg des Comptes
Tel : +33(0)6 82 57 77 24 - Email : contact@elan-en.fr

SAS au capital de 5 000€ - SIREN 823 673 975 RCS de Rennes

Annexe 3 : Site internet du projet haut des bois.

Non sécurisé | haut-des-bois.parcs-eoliens-enertrag.fr

[Accueil](#)
[Contact](#)

Projet de parc éolien du Haut des Bois

La société **ENERTRAG** a identifié le site éolien potentiel dit du « Haut des Bois » sur les communes d'**Aigremont** et de **Sainte-Vertu** à la fin de l'année 2014 et a entrepris les études de faisabilité pour la réalisation d'un parc éolien l'année suivante.

Arrivant au terme de celles-ci et avant de finaliser ses choix pour le projet et de soumettre une demande d'autorisation administrative, ENERTRAG souhaite présenter aux habitants des communes dont le territoire est susceptible d'être impacté par le projet les résultats de ces études et les orientations envisagées. Le public est donc invité à prendre connaissance du projet, de ses enjeux et à faire part de son avis ou de ses suggestions dans le cadre d'une **concertation préalable organisée à l'initiative d'ENERTRAG**.

Cette concertation est réalisée suivant les termes prévus par le Décret N°2017-626 du 25 Avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement. Elle concerne les projets soumis à étude d'impact et peut être mise en place à l'initiative du porteur de projet avant que celui-ci ne sollicite les autorisations administratives requises

La période de concertation pour le projet éolien du Haut des Bois s'ouvre du 1^{er} au 15 Avril 2019.

Télécharger l'avis de concertation préalable

Un dossier de présentation du projet sera consultable aux heures d'ouverture dans la mairie d'Aigremont pendant la période de consultation. Il comporte les éléments d'informations qui vous permettront de vous faire une opinion sur les enjeux du projet à différentes échelles, le processus suivi par ENERTRAG pour le choix de la variante d'implantation et la présentation des principales incidences sur l'environnement.

Dans le cadre de cette concertation, vous êtes invités à poser des questions, donner votre avis et faire part de vos suggestions :

- Dans le recueil disponible à la mairie d'Aigremont aux heures d'ouverture
- Par courriel en envoyant vos messages à l'adresse hautdesbois@elan-en.fr

Au terme de cette période de concertation préalable, un bilan de la concertation sera dressé à partir des différentes participations et publié que ce site. ENERTRAG intégrera les enseignements de ce bilan à son projet en précisant le cas échéant les mesures qu'elle juge nécessaires d'apporter.

Pour l'ensemble de cette démarche, ENERTRAG se fait accompagner par la société ELAN Energies Nouvelles, société indépendante spécialisée dans les énergies renouvelables et le dialogue avec les territoires, qui animera la concertation. ELAN Energies Nouvelles recueillera les contributions du public et établira le bilan de la concertation.

Télécharger le dossier de présentation du projet

Nous contacter

01 30 30 60 09

Adresse

ENERTRAG AG Etablissement
France 4-6 rue des chauffours
95015 Cergy-Pontoise Cedex

Tout droit réservés. Enertrag 2018. Conçu par l'agence Make Different.

Page 45

Annexe 4 : Tract distribué par le collectif Save Sainte-Vertu



Projet éolien Enertrag à AIGREMONT et SAINTE VERTU
Le promoteur prévoit 2 réunions de concertation à la Mairie d'AIGREMONT

VENDREDI 5 AVRIL 2019

sur rendez-vous de 15h à 18h et libre de 18h à 20h

SAMEDI 6 AVRIL 2019

sur rendez-vous de 9h à 11h et libre de 11h à 13h

Les rendez-vous sont à prendre à partir du 25 mars auprès de
M. Benoît, d'Elan Energies Nouvelles

Tel. 06 8257 7724

information affichée en mairies

Les habitants d'AIGREMONT, de SAINTE VERTU et des villages voisins sont concernés par ce projet : 5 à 6 éoliennes prévues, en plus des 11 éoliennes déjà programmées !

Nous invitons le maximum de personnes à exprimer leur avis. Nous sommes inquiets de ces perspectives.

MENACE SUR NOTRE SANTÉ ET CELLE DES ANIMAUX

Les éoliennes produisent des infrasons dont les effets nocifs sont reconnus dans de nombreux pays. Le bruit, l'impact visuel des éoliennes inquiètent les médecins français qui ont alerté sur le syndrome éolien en se réunissant le 16 novembre 2018 et demandent une enquête sur leurs conséquences sur la santé.

MENACE SUR L'ÉCONOMIE, LA VIE LOCALE, DEVALUATION DES HABITATIONS

Détérioration des terres agricoles et d'élevage, par l'enfouissement de 1000 à 1500 tonnes de béton, ainsi que de 40 tonnes de ferrailles par éolienne.

Impact négatif sur le prix des habitations, l'attractivité des villages et les activités mises en place au cours des dernières années.

NOTRE ARGENT VERSÉ AUX OPERATEURS EOLIENS

Dans son rapport de mars 2018, la Cour des Comptes dénonce le coût exorbitant du soutien à l'éolien au vu des faibles rendements de la filière. Ces sommes ne vont pas à la recherche pour le développement des énergies renouvelables.

Nous payons une taxe sur nos factures d'électricité, qui sert à subventionner les opérateurs éoliens. EDF achète l'électricité éolienne à 80€/MGWh, alors que le prix du marché est de 40€/MGWh en 2018.

ENCERCLEMENT, SATURATION DES PAYSAGES, MENACE SUR LA BIODIVERSITÉ

L'Yonne a déjà largement atteint son « quota » en ce qui concerne le développement de l'éolien en Bourgogne-Franche-Comté. **Le paysage autour de nos villages est saturé.** L'implantation d'éoliennes menace la biodiversité et notamment des espèces protégées, présentes sur le territoire, oiseaux frappés par les pales...

IMPASSE ENERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

L'énergie éolienne est intermittente. Elle a besoin d'être relayée entre autres par des centrales au charbon, au gaz ou au fuel, émettrices de CO2. Une éolienne fonctionne en moyenne à 24% de sa puissance (elle est à l'arrêt en cas de vent insuffisant ou trop fort).

A TERME, UN RISQUE FINANCIER ÉLEVÉ POUR LES PROPRIÉTAIRES

Dans 20 ans, le coût du démantèlement des éoliennes risque d'être à la charge des propriétaires. La provision d'environ 50 000€ par éolienne prévue par la réglementation est largement sous-estimée. Faute de moyens pour les démanteler, elles risquent de rester en place comme c'est le cas aux Etats-Unis ou en Allemagne sur les cimetières d'éoliennes.

Collectif pour la défense de la vie à Sainte Vertu et la vallée du Serein
sa.ve89310@gmail.com